

L'Europe sauve-qui-peut

Les comptes s'alourdissent: rien que pour cette année, déjà 1 770 migrants morts en Méditerranée, dans l'indifférence générale. Un véritable tombeau. Sans fleurs, ni couronnes. L'Europe se voile la face: elle persiste à laisser se noyer des centaines de migrants. Sans solution, elle privilégie la sécurité pour protéger ses frontières de ses frères ennemis. PAR ÉLODIE DEBIÈRE

Vous connaissez l'émission de télé-réalité *Win the green*? Les participants prennent part à une série d'épreuves pour

obtenir la tant convoitée carte. Le gagnant, unique élu, se voit octroyer le privilège de pouvoir résider et travailler aux Etats-Unis. Et si l'Europe, elle aussi, proposait à « ses migrants » de sceller leur destin en jouant plutôt qu'en nageant? La folie sécuritaire mènera-t-elle l'Union jusque-là? Poussée par l'ampleur du naufrage, en avril dernier, qui a fait plus de 800 morts, la Commission européenne s'est réunie et a accouché le 13 mai dernier d'un « agenda européen en matière de migration ». Dans ce plan, il faut au moins le lui reconnaître, elle essaie d'instaurer un brin de solidarité européenne afin d'alléger le poids qui pèse sur les épaules de l'Espagne et de l'Italie.

Cette solidarité prendra la forme de quotas. A votre bon cœur, il faut recaser tout le monde. Chaque quota a été défini selon quatre critères: la démographie et le PIB seront pris en compte à hauteur de 40%, et le chômage et le nombre moyen d'applications spontanées de demandes d'asiles et de réfugiés à hauteur de 10%. Mais à l'heure actuelle, les ministres européens de l'Intérieur n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Une dizaine de pays refusent le caractère obligatoire de ces quotas et une dizaine d'autres contestent la clé de répartition.

La Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark ont déjà prévenu: elles ne prendront pas part au plan. La France,

de son côté, crie au manque d'équité. Caroline Intrand, codirectrice du CIRÉ, la Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers, salue également l'effort de la Commission mais « nous avons des inquiétudes, notamment, sur la mise en œuvre de ces quotas: comment déterminer qu'une personne est véritablement en demande de protection? Comment et par qui va se faire le "pré-tri"? Ensuite, il n'y a toujours pas de procédure assouplie pour entrer légalement en ce qui concerne les migrants et les réfugiés. En matière de migration légale, la Commission est complètement à côté des besoins. Elle répond juste à ses impératifs économiques. »

L'EUROPE FAIT L'AUTRUCHE

C'est le sourire aux lèvres que les migrants posent le pied sur les côtes italiennes. Fouler le sol européen semble comme franchir une ligne d'arrivée après une longue course effrénée. S'ils savaient, le chemin de l'acceptation est encore long. La plupart d'entre eux viennent d'Afrique subsaharienne. Leur chance? Avoir voyagé à bord de navires de fortune moins surchargés ou un peu plus solides. Ceux dont les passeurs ont été moins scrupuleux se retrouvent perdus au fin fond de la mer Méditerranée. Morts en quête d'une vie meilleure.

Ces routes migratoires, Cécile Kyenge, l'ex-ministre de l'Intégration en Italie et députée au Parlement européen dans le groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates, les connaît plutôt bien. Née au Congo, elle est arrivée en Italie à l'âge de 18 ans pour pouvoir poursuivre

ses études d'ophtalmologie. « Pour pouvoir traiter certains thèmes, il faut avoir une expérience de vie, de migrant. Ce ne sont pas les lois qui vont traiter les migrants dans leurs déplacements. J'aurais pu être à leur place. J'avais tout fait pour aller étudier dans un autre pays, ça aurait été difficile que quelqu'un me fasse comprendre que je ne pouvais pas étudier car j'étais née quelque part qui ne le permettait pas. Les personnes en train de fuir ne peuvent pas être arrêtées par des lois. » Le problème, c'est que, depuis de nombreuses années, l'Europe tente, telle une forteresse, de sécuriser ses frontières à tout prix et de limiter le nombre de migrants posant le pied sur son territoire.

Dire que fermer certaines routes migratoires va dissuader les migrants est une affirmation erronée de plus. Les passeurs et les migrants trouveront d'autres routes, plus longues et plus dangereuses. « Depuis 2005, on constate un déplacement des routes migratoires d'ouest en est, constate Claire Rodier, cofondatrice du réseau Migreurop. Cela a commencé avec le Sénégal et les îles Canaries, et on en est maintenant à la frontière gréco-turque. Frontex bloque les routes pendant un moment et les rend plus dangereuses et plus coûteuses. Globalement, il n'y a pas de diminution des pressions migratoires. » De plus, pour la députée Kyenge, « fermer les frontières est une hypocrisie institutionnelle. C'est comme fermer la porte de sa maison et dire "Je ne vois pas ce qui se passe en dehors". Si vous voulez vivre dans une ville, vous devez sortir de votre maison. L'Europe est au carrefour du monde, c'est impossible de fermer

ses frontières. Ce serait trop facile. Votre smartphone, il est fabriqué avec du coltan qui vient d'Afrique. Si l'on ferme les frontières c'est aussi valable pour les marchandises, c'est un peu ridicule. Je simplifie, mais pour moi ce n'est pas une solution.»

SOUS-TRAITER LA QUESTION MIGRATOIRE

L'agenda adopté par la Commission apporte essentiellement des solutions pour prendre en charge les migrants lorsqu'ils foulent le sol européen, mais quelles sont les solutions en amont? Depuis quelques années, l'Europe met en place des principes de délocalisation et de sous-traitance. C'est une manière d'éloigner la charge des migrants et d'encourager les pays de transit, par

lesquels ils se rendent en Europe, à les prendre en charge. Des centres d'accueil sont construits de l'autre côté du bassin méditerranéen pour prendre en charge les migrants en attente d'une hypothétique acception de leur demande de visa.

Et pour sous-traiter, l'UE met en place des accords de réadmission. Le principe: obtenir que les pays avec lesquels ils ont obtenu ces accords reprennent leurs migrants et ceux passés par leur territoire, en échange de l'octroi de quelques visas. Mais attention, pas pour tout le monde, uniquement pour certains de leurs ressortissants, comme les étudiants ou les personnes hautement qualifiées, qui peuvent leur être utiles. Dans chaque accord signé entre l'Europe et les pays du bassin méditerranéen, on retrouve

ces accords de réadmission enrobés dans des concepts économiques ou humanitaires pour leur faire avaler la pilule. Selon Claire Rodier, «*les accords de réadmission sont leur objectif principal. L'Union européenne a un peu de mal à négocier ces accords. Elle en a passé avec les pays qui ne sont pas nécessairement les plus "producteurs en termes de migrants"*. Le Maroc, depuis 10 ans, fait traîner les négociations, car il hésite à conclure un accord avec de telles implications de gestion et de surveillance, assez lourdes financièrement. Il y a cependant eu des accords entre États comme entre le Mali et l'Espagne... L'Union européenne a un but principal: délocaliser sa politique migratoire pour en partager, comme elle l'appelle, le fardeau».

■ ÉLODIE DEBIÈRE

Fermer les frontières, c'est fermer sa porte et dire "Je ne vois pas ce qui se passe"

Et en Belgique ?

Selon le système de quotas mis en place par la Commission européenne, la Belgique devrait accueillir 3,41% des relocalisations des migrants syriens ou érythréens en provenance de la Grèce et de l'Italie, soit 1364 migrants. Elle accueillera également 490 réinstallations de migrants sur les 20000 prévues.

Theo Francken, le secrétaire d'Etat belge à l'Asile et aux Migrations, s'est exprimé sur ces quotas qu'il conteste:

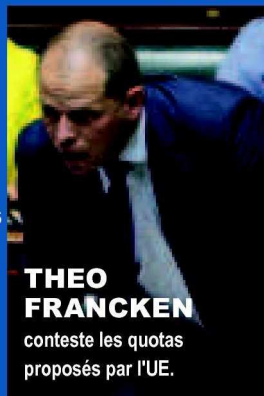
« La Belgique effectue déjà un effort de longue date dans la politique d'asile qui est beaucoup plus élevé que la moyenne européenne. Une répartition plus

équitable signifie pour moi que les pays qui actuellement font très peu, comme

un certain nombre de pays d'Europe orientale, doivent faire plus.» Il ajoute: «*La Commission européenne veut davantage de solidarité dans le domaine de la réinstallation. Encore une fois, nous prenons nos responsabilités et nous avons augmenté notre engagement à réinstaller les plus vulnérables de 150 à 550 personnes pour 2015.*»

Il juge que la Commission européenne doit prendre

d'avantage en considération la densité de population d'un pays plutôt que le nombre d'habitants pour établir ses quotas. ■ E.D.



THEO FRANCKEN

conteste les quotas proposés par l'UE.

De plan en plan

● **Frontex**: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, constituée en 2005. Elle est destinée à la surveillance des frontières extérieures des pays membres de l'Union européenne, en collaboration avec les pays tiers qui les entourent. Son budget est en constante augmentation: de 6,3 millions d'euros en 2005, il est passé

à près de 114 millions pour 2015. L'Agence

dispose d'un arsenal de moyens militaires de dissuasion et utilise des moyens assez musclés pour débusquer les migrants illégaux. En 2008, le Parlement européen lui a pourtant rappelé qu'elle était, elle aussi, tenue de respecter les droits de l'homme et le droit d'asile. italien, pour secourir les migrants en mer. Des vies, Mare Nostrum en a sauvé plus de 100 000, mais l'opération humanitaire coûtait

9 millions d'euros par mois à l'Italie qui assumait, presque à elle seule, ces dépenses. Elle a demandé de l'aide: l'Europe a arrêté l'opération.

● **Triton**: opération de surveillances des frontières encadrée par Frontex. Son budget vient d'être triplé, mais les bateaux de Triton n'ont pas

le mandat pour aller en mer rechercher des navires de migrants et les ramener. Cécile Kyenge,

ex-ministre de l'Intégration en Italie (cf texte page précédente), est sceptique quant au mandat de Triton: « Il faut une mission humanitaire capable de sauver la vie des gens et trouver une collaboration pour la gestion de la mer Méditerranée. L'objectif de Frontex était de contrôler les frontières. Même si on triple les moyens, on n'a pas la même expertise. Il faut sortir des contrôles, car l'on voit que l'on n'a pas de résultat et, en passant de Mare Nostrum à Triton, le nombre de victimes a augmenté: il a triplé. » ■ E.D.

L'UE veut la tête des passeurs

Les 28 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont lancé ce lundi une opération, EUNAVFOR Med, pour lutter contre les passeurs et le trafic des clandestins. Les Européens prévoient de fouiller et de capturer les navires suspects de servir au trafic, mais aussi « de détruire les embarcations avant qu'elles ne prennent la mer ». Cependant, l'opération reste très limitée, car à ce jour, il n'y a toujours pas de résolution du Conseil de sécurité. ■ E.D.

Pour aller plus loin

● **Les messagers**, un documentaire d'Hélène Cruzillat et Laetitia Tura, qui retrace l'histoire de nombreux migrants subsahariens

bloqués aux portes de l'Europe. Ils tentent désespérément de rejoindre les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla.

Témoignages de ces gens qui sont partis mais ne sont jamais arrivés.

● **Ceuta, douce prison**, de Jonathan Millet et Loïc H. Rechi, raconte l'histoire de 5

migrants bloqués dans un centre de détention dans l'attente d'un laissez-passer pour l'Europe et l'angoisse d'être expulsés.

● **Hope**, de Boris Lojkine, raconte l'épopée

d'une Nigériane et d'un Camerounais vers l'Europe. Loin des comédiens professionnels, le cinéaste a préféré des ex-migrants afin de refléter au mieux la réalité qu'il essaye de décrire. ■ E.D.

La défaillance du système belge

Ces derniers mois, les calendriers politiques et médiatiques se sont focalisés sur les questions de sécurité des migrants traversant la Méditerranée. Qu'en est-il de ce chemin à traverser par le migrant une fois « accueilli » sur le sol belge ? PAR ASTRID JANSEN

La France ne peut accueillir toute la misère du monde... » Cette phrase de Michel Rocard est très souvent citée, mais toujours sans

sa suite: «...mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part.» Ça change tout. La Belgique est, elle, loin de remplir sa part. Elle a d'ailleurs été plusieurs fois condamnée par le Comité européen des droits sociaux et la Cour européenne des droits de

l'homme, car elle n'avait pas pris les moyens d'accueillir les réfugiés dans des conditions correctes. Le manque flagrant de coordination des réglementations européennes entre les pays membres et le manque de loi tout court, en Belgique, rendent l'intégration des

étrangers sur le territoire belge cruellement problématique. C'est sur ce sol que leur véritable combat commence.

PARCOURS D'UNE MÈRE

Elle ne baisse pas la tête, mais sa voix est étouffée : « *Je me battrais jusqu'au bout.* » Mentoré, mère de trois enfants, Serbe, vit en Belgique depuis qu'elle a obtenu en 2008 une autorisation de séjour temporaire [le fameux article 9ter] pour son fils atteint d'une malformation cardiaque. « *Dès que nous sommes arrivés, j'ai accompagné mon fils à l'hôpital.* » Après l'opération, les trois enfants et leur mère sont restés au centre d'accueil du Petit-Château pendant quatre mois.

« *Mon fils était encore très malade et ne savait pas marcher.* » Grâce à une aide du CPAS, Mentoré a ensuite vécu plusieurs années dans une maison puis un appartement avec ses filles, aujourd'hui 8 et 16 ans, scolarisées et intégrées. Comme leur mère, elles parlent très bien le français. Malgré ses nombreuses demandes, Mentoré n'a jamais obtenu de permis de travail, astreinte à compter sur le CPAS. En 2013, son fils a succombé à la maladie. « *Maintenant que mon fils est parti, je n'intéresse plus l'Office des étrangers.* » Aujourd'hui, Mentoré doit quitter le territoire et n'a plus droit qu'à l'aide médicale urgente, souvent très mal gérée par les hôpitaux et le CPAS. Cette maman s'est vu récemment refuser des soins pour sa fille souffrant d'une rage de dent. C'est courant, « *les tribunaux du travail sont souvent saisis pour des questions liées à l'aide médicale urgente* », témoigne Gueric Goubau (avocat spécialisé dans le droit des étrangers, au cabinet d'avocats Quartier des Libertés). « *Je n'ai plus rien, là-bas, ni contact, ni argent. Ma*

vie est ici, en Belgique. » Mentoré ne veut pas déraciner ses filles. « *Renvoyer des étrangers après sept années sur le territoire, non seulement c'est illogique, mais c'est aussi tout à fait inhumain* », réagit Gueric Goubau. La faiblesse du système belge tient dans la complexité de ses procédures, toujours très longues. « *Les réfugiés sont autorisés à rester sur le territoire via une aide sociale, car c'est une obligation internationale. Mais si les conditions spécifiques pour lesquelles ils avaient obtenu un droit de séjourner ne sont plus réunies, on leur ordonne de quitter le territoire, même après des années.* » C'est une situation récurrente souvent dénoncée. De temps en temps, il y a une régularisation massive de personnes sans que soient apportées de réponses structurelles à la problématique, car il y a un manque très clair de volonté politique. Il n'existe finalement aucune loi déterminant les conditions grâce auxquelles une personne pourrait obtenir un titre de séjour définitif.

L'HYPOCRISIE ULTIME

« *Ça coûterait moins cher de les accueillir correctement. En laissant des gens dans la clandestinité, c'est toute une économie parallèle qui se développe et dont ne bénéficie pas le gouvernement* », explique Gueric Goubau. L'intégration des étrangers est une question évidemment très vaste, mais l'aspect crucial est bien le droit au travail. En ce qui concerne les demandeurs d'asile, la Belgique est dans l'obligation de les accepter, mais pas de leur donner un permis de travail. « *C'est très hypocrite comme situation, car ils sont tolérés sur le territoire et, par ailleurs, il y a cette impossibilité de vivre normalement. L'hypocrisie ultime est bien sûr de reprocher par après à ces personnes de ne pas s'intégrer,*

ou de tomber à charge des pouvoirs publics, alors que la plupart n'ont qu'une envie, c'est de pouvoir travailler », explique Gueric Goubau. Malou Gay, codirectrice du CIRÉ, confirme : « *Les permis de travail sont très durs à acquérir et les cours de français manquent cruellement. En Flandre, il existe déjà le parcours d'intégration obligatoire, avec des cours de néerlandais et de citoyenneté. A Bruxelles, nous espérons que ce parcours se mettra en place prochainement. Il commence à se mettre en place tout doucement en Région wallonne, via les CRI, Centres régionaux d'intégration.* » Face à cette problématique, la Belgique persévère dans une approche soit hésitante, soit répressive. ■

Repères

● **MIGRANT** : personne qui quitte son pays pour un autre. Le migrant économique, par exemple, cherche à améliorer son cadre de vie et celui de sa famille.

● **RÉFUGIÉ** : en danger ou persécuté dans son pays d'origine, le réfugié quitte son pays pour des raisons de sécurité.

● **DEMANDEUR D'ASILE** : réfugié qui demande un statut de protection. En Belgique, la demande d'asile se dépose à l'Office des étrangers, qui détermine si la Belgique est compétente pour examiner la demande. Ensuite, c'est le CGRA qui examine et décide. Si leur demande est acceptée, ils deviennent « réfugiés reconnus ». ■ A.J.

Il n'existe aucune loi fixant les conditions pour obtenir un titre de séjour définitif